



# Cellule l'assistance technique aux zones humides,

## mission de la Chambre d'agriculture



**pour faire cohabiter respect des fonctionnalités des zones humides et bon déroulement des activités agricoles liées à celles-ci**

Missions de la Chambre d'agriculture :

- Apporter un suivi et une **expertise technique** au travers de diagnostics écopastoraux ou de conseils techniques. Il s'agit par exemple de s'appuyer sur des données de terrain (état des lieux, parcelles de référence) pour apporter des réponses concrètes aux gestionnaires de zones humides. L'objectif est de favoriser le maintien et/ou l'amélioration des fonctions écologiques et pastorales de ces surfaces.

### Exemples d'actions

- Réalisation des plans de gestion
- Accompagnement des syndicats de rivières et agriculteurs pour la mise en place d'aménagements « non productifs » tels que les franchissements de cours d'eau, points d'abreuvements, mise en défens de berges
- Suivi des gestionnaires

- mettre en place une **animation de territoire**. Il s'agit d'intégrer différents niveaux d'interventions pour sensibiliser le maximum de gestionnaires.

Cela consiste aussi en l'organisation de réunions techniques et d'information, la participation aux rencontres départementales, régionales, nationales, et la sensibilisation auprès des étudiants et du grand public.

### Exemples d'actions :

- Suivi d'un projet tutoré : gestion et valorisation des zones humides des Monts d'Alban - Partenariat avec la MFR Valrance - St-Sernin-sur-Rance
- intervention auprès d'étudiants, du pôle tarnais zones humides
- Co-organisation avec le PnrHL du Concours Agricole Pratiques Agro-écologiques Prairies et Parcours sur le territoire du Sor

- à améliorer les **connaissances** en termes de gestion sur les parcelles et d'identification des zones humides

### Exemple d'action 2020 :

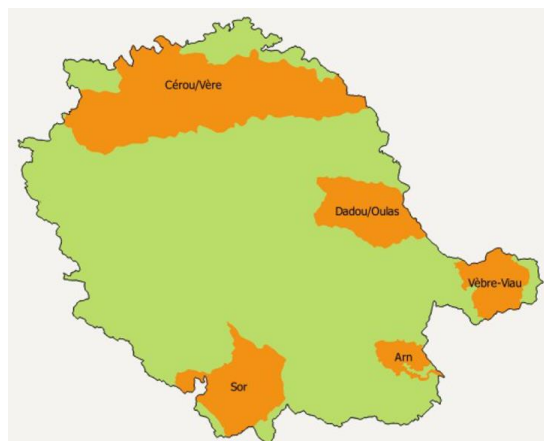
- Aide à la mise à jour des données Zones humides du Tarn.





## Zones humides, des spécificités territoriales

Chaque territoire possède ses propres caractéristiques géographiques ; ainsi on y trouve des problématiques de gestion des zones humides différentes : La Chambre d'agriculture intervient prioritairement sur les 5 bassins versants cités ci-dessous **90 adhérents gèrent 750 ha de zones humides**



### • Bassin versant de la Vèbre et du Viau

Les prairies humides y présentent peu de contraintes topographiques et peuvent faire l'objet d'une valorisation agricole plus intensive (apport de fertilisants et d'amendements, durée de pâturage importante). L'objectif est d'apporter des préconisations de gestion qui permettent de pérenniser la qualité fourragère des prairies tout en assurant un bon état écologique.

• **Bassin versant de l'Arn** Territoire riche en zones humides à forte valeur patrimoniale qui comportent de fortes contraintes d'exploitation (mécanisation difficile, risques d'embroussaillage). L'objectif est de maintenir le pâturage en proposant des aménagements et des conseils techniques adaptés.

• **Bassin versant du Sor** : les prairies humides font partie d'exploitations en polyculture élevage qui se situent en marge d'un bassin céréalier. L'objectif est de montrer l'intérêt économique des prairies humides dans les systèmes d'élevage et de valoriser les intérêts fourragers et leurs fonctions écologiques.

• **Bassin versant Dadou/Oulas** Les prairies humides y sont situées en tête de bassin versant et sont en général de faibles surfaces mais très nombreuses compte tenu de la multitude de petits affluents.

• **Bassin versant Cérrou/Vère** Sur les zones humides de ce bassin, l'enjeu majeur est la gestion des espaces riverains des cours d'eau (éviter le piétinement des ruisseaux traversant les prairies) et la gestion des prairies humides.

**En tant que cellule d'assistance, la chambre d'agriculture répond également aux demandes ponctuelles sur l'ensemble du département.**